



Energie nucléaire

Les laboratoires souterrains

Après une communication du Ministre de l'industrie, de la Poste et des Télécommunications au Conseil des Ministres du 13 mai 1996, le Gouvernement a autorisé l'Andra à déposer les demandes d'autorisation d'installation et d'exploitation de laboratoires souterrains sur trois sites identifiés: Marcoule (Gard), Bure (Meuse, à la frontière de la Haute-Marne) et la Chapelle-Bâton (Vienne).

Cette procédure, conformément à la loi du 30 décembre 1991, comprendra enquêtes publiques et avis des collectivités locales concernées. A l'issue de celle-ci, le Gouvernement sera amené à se prononcer sur le nombre et l'implantation des laboratoires souterrains. La mission de ces derniers sera d'évaluer la capacité de ces sites, de nature géologique très variée, à stocker des déchets radioactifs à vie longue. A l'issue de ces travaux, le Parlement sera amené, en 2006, à décider de la construction éventuelle de centres de stockage.

Le rapport Castaing

A la demande du Ministre de l'industrie, des Postes et Télécommunications, du Ministre de l'environnement et du Secrétaire d'Etat à la recherche, le Professeur Raymond Castaing a présidé une commission scientifique d'experts indépendants chargé d'évaluer les capacités de Superphénix à fonctionner comme outil de recherche.

Le 20 juin 1996, le rapport de cette commission a été rendu public et a conclu, pour l'essentiel qu'il était "légitime de tirer tous les enseignements possibles des investissements considérables, intellectuels et financiers déjà consentis pour Superphénix". La commission a recommandé également la mise en place d'un conseil scientifique chargé d'examiner l'activité de Superphénix et de donner son avis sur les programmes projetés et les expériences réalisées.

Le projet de fusion Framatome-Gec Alsthom

Le 30 août 1996, le Ministre de l'industrie, de la Poste et des Télécommunications et le Ministre de l'économie et des Finances signalaient par un communiqué de presse conjoint que l'Etat donnait son accord pour que les actionnaires publics de Framatome participent à l'étude du rapprochement de cette entreprise avec le groupe britannique GEC.

Le communiqué précisait également que ce rapprochement devrait être fondé sur un véritable projet industriel et que le gouvernement serait attentif à la défense de ses intérêts patrimoniaux.

Monsieur Borotra a, dans un communiqué de presse, le 27 novembre 1996, rappelé les cinq conditions indispensables à cette fusion :

- contrôle par les pouvoirs publics des décisions stratégiques touchant à l'activité nucléaire
- poursuite de la coopération franco-allemande sur le réacteur du futur "EPR" ;
- préservation de l'identité des activités nucléaires de Framatome ;
- prédominance des intérêts français dans le nouvel ensemble ;
- identification claire des provisions associées au risque nucléaire.

La mission d'information parlementaire sur les conséquences de cette fusion reprenait, dans ses conclusions rendues publiques le 18 décembre 1996, l'essentiel de ces conditions.

Mise à jour et réédition de "l'énergie nucléaire en 110 questions"

Réalisé par le Ministère de l'Industrie, de la Poste et des Télécommunications sous la direction de Claude Mandil, et paru à la mi-octobre 1996, cet ouvrage destiné au grand public a pour but de permettre de faire le point sur tous les grands sujets liés à l'énergie nucléaire: la place du nucléaire dans la politique énergétique, la sûreté, les déchets radioactifs, les risques de prolifération, l'aval du cycle du combustible avec en particulier l'utilisation du plutonium.

C'est la première année où la France publie des données sur ses stocks de plutonium civil. Par rapport à la première édition qui était sortie en 1991, un sujet a plus particulièrement émergé et est développé en conséquence: la sûreté nucléaire dans les pays de l'est (voir article page 15).

Que faire du plutonium d'origine militaire ?

Les progrès majeurs réalisés au cours de ces dernières années en matière de désarmement nucléaire ont libéré des stocks importants de matières fissiles identifiées comme n'étant plus nécessaires pour répondre à des besoins de défense.

Il est essentiel que ces stocks soient gérés en toute sécurité : tout risque de trafic illicite et de détournement à des fins terroristes ou au profit de pays candidats à l'arme nucléaire doit être exclu ; la consommation ou le stockage à long terme de ce plutonium

doivent présenter toutes garanties au plan de la santé et de la protection de l'environnement.

La responsabilité de la gestion de ces matières incombe aux Etats dotés d'armes nucléaires, mais une coopération internationale peut en permettre une mise en œuvre plus rapide et plus efficace. Aussi, les experts des pays du G7, de la Russie, de la Belgique, de la Suisse, de la Commission européenne et de l'AIEA se sont-ils réunis à Paris, du 28 au 31 octobre 1996, sous la présidence du directeur général de l'énergie et des matières premières, pour rechercher les façons les plus sûres d'utiliser ce plutonium et pour dégager les voies permettant d'intensifier la coopération internationale dans ce domaine.

Au terme de ces quatre jours de réunions, ils ont conclu :

- Que la consommation en réacteur civil, sous forme de combustible Mox, constituait une solution privilégiée, à la fois mature industriellement, faisable au plan économique et présentant toute garantie de sécurité.

- Que les matières qui ne peuvent techniquement être consommées en réacteur devaient être "immobilisées", notamment par vitrification et stockage.

- Qu'en revanche, l'enfouissement direct en puits très profonds ne pourrait pas être mis en œuvre rapidement et poserait des problèmes d'acceptabilité par le public

Cette réunion a en outre permis de constater que de nombreux projets de démonstration se mettaient en place, favorisant le développement rapide d'une coopération internationale et que la définition de rigoureuses conditions de non-prolifération était indispensable dans la conduite de tels projets.